



SDIS25

SAPEURS-POMPIERS DU DOUBS

Arrêté n°2017/1506 portant désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** la délibération du conseil départemental prise en date du 2 avril 2015, déclarant Madame Christine BOUQUIN élue en qualité de présidente du conseil départemental du Doubs ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs prise en date du 21 mai 2015, relative à l'installation du conseil d'administration ;
- Vu** l'arrêté n°2008/0964 du 24 décembre 2008 modifié, pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et portant règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et du corps départemental du Doubs ;
- Vu** l'arrêté n°2010/0836 du 27 août 2010 pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;
- Vu** l'arrêté n°2012/0661/RH-1B3 du 13 juillet 2012 pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant grade, affectation et fonction de Monsieur Nicolas UHEL ;
- Vu** l'arrêté n°2016/0926/RH-1B3 du 2 novembre 2016 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant grade, affectation et fonction de Madame Elodie CHEVALLEY ;

A R R Ê T E

Article 1 :

Est désigné en qualité de responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au sens de l'article L. 330-1 du code des relations entre le public et l'administration susvisé, Monsieur Nicolas UHEL, attaché territorial, chef du service juridique au sein du groupement Administration et Finances, dont l'adresse administrative est la suivante :

Service départemental d'incendie et de secours du Doubs
Groupement Administration et Finances - Service juridique
10 Chemin de la Clairière
25042 Besançon cedex
Tél. : 03 81 85 37 07
Fax. : 03 81 85 37 09
Courriel : nicolas.uhel@sdis25.fr

Article 2 :

En application des dispositions de l'article R. 330-4 du code des relations entre le public et l'administration, Monsieur Nicolas UHEL, en sa qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, sera chargé de :

- Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
- Assurer la liaison entre le service départemental d'incendie et de secours du Doubs et la Commission d'accès aux documents administratifs.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 124-3 du code de l'environnement susvisé, la personne responsable de l'accès aux documents administratifs désignée à l'article 1^{er} du présent arrêté est responsable de l'accès à l'information relative à l'environnement et est chargée, en cette qualité, de :

- Recevoir les demandes d'accès à l'information relative à l'environnement, ainsi que les éventuelles réclamations, et de veiller à leur instruction ;
- Assurer la liaison entre l'autorité publique qui l'a désignée et la Commission d'accès aux documents administratifs.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature de Monsieur Nicolas UHEL, celui-ci sera suppléé dans l'exercice des fonctions mentionnées aux articles 2 et 3 du présent arrêté, par Madame Elodie CHEVALLEY, rédactrice territoriale, adjointe au chef du service juridique, dont l'adresse administrative est la suivante :

Service départemental d'incendie et de secours du Doubs
Groupement Administration et Finances - Service juridique
10 Chemin de la Clairière
25042 Besançon cedex
Tél. : 03 81 85 37 19
Fax. : 03 81 85 37 09
Courriel : elodie.chevalley@sdis25.fr

Article 5 :

La désignation et les coordonnées administratives de l'autorité ayant désigné les personnes mentionnées aux articles 1 et 4 du présent arrêté sont les suivantes :

Madame Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil d'administration
Service départemental d'incendie et de secours du Doubs
10 Chemin de la Clairière
25042 Besançon cedex
Tél. : 03 81 85 36 00
Fax. : 03 81 85 37 09
Courriel : secdir@sdis25.fr

Article 6 :

L'arrêté n°2010/0836 du 27 août 2010 susvisé, est abrogé.

Article 7 : En application de l'article R. 330-3 du code des relations entre le public et l'administration susvisé, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs ainsi que le site Internet www.sdis25.fr du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et transmis à la Commission d'accès aux documents administratifs.

Article 8 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis, à titre de notification, aux intéressés.

Fait à Besançon, le 23 octobre 2017

La Présidente du Conseil d'administration,

Christine BOUQUIN



Préfecture du Doubs

Reçu le **31 OCT. 2017**



Contrôle de légalité